

Règlement intérieur & conditions générales

Le présent règlement est applicable aux locaux et équipements mis à la disposition des adhérents de la salle de sport. A cet effet, ces derniers se soumettront aux dispositions de ce présent règlement. Ils devront se conformer aux instructions données par le personnel de l'établissement et respecter les prescriptions et interdictions décidées par la direction.

1. Horaires d'ouverture

- 1.1. La salle est ouverte de 05h00 jusqu'à 23h00 7j/7j avec le badge.
- 1.2. La présence du staff et de la direction est prévue entre 08h30 et 20h00 en semaine et de 10h00 à 12h00 le samedi.

2. Badge d'accès

- 2.1. Toute personne est tenue de scanner son badge lorsqu'elle entre dans la salle et ce, même si la porte est ouverte.
- 2.2. Toute personne est tenue de rentrer seule dans la salle. Toute personne faisant entrer une seconde personne avec le même badge sans en avertir la direction se verra sanctionnée d'un avertissement la première fois suivie d'une exclusion la deuxième fois.
- 2.3. Chaque badge est personnel et non-transmissible.
- 2.4. En cas de perte de badge, il est possible de le remplacer pour 50 CHF.

3. Savoir vivre dans la salle

- 3.1. Tout matériel mis à la disposition de la clientèle doit être respecté. Aucun matériel ne peut être déplacé sans l'accord au préalable du staff. Tout matériel utilisé doit être remis à sa place à la fin.
- 3.2. Toute personne venant s'entraîner dans la salle se doit de se munir du matériel adéquat. La tenue de sport est obligatoire et se compose comme telle ; un short ou un pantalon de sport (le short ne doit pas laisser apparaître les fesses), un t-shirt ou une brassière, un t-shirt ou un débardeur et des chaussures d'intérieur. Les chaussures « changées dans la voiture » ne seront pas autorisées. Les adhérentes des cours de pole dance ont l'interdiction de cheminer dans le centre en tenue de pole. Elles devront s'habiller ou enfiler un peignoir avant de sortir du vestiaire pole dance.
- 3.3. Par soucis d'hygiène, il est obligatoire d'utiliser un linge sur chaque machine afin d'éviter que la transpiration salisse les machines. De plus, toute machine utilisée devra être nettoyée à l'aide du produit mis à disposition.
- 3.5. Il est demandé à chaque adhérent de ne pas ouvrir les fenêtres sans prévenir la direction afin d'éviter tout oubli de fermeture le soir venu.
- 3.4. Des vestiaires ainsi que des douches individuelles sont à la disposition de chaque personne venant s'entraîner dans le centre. Il est obligatoire de respecter ces lieux, c'est-à-dire de maintenir des casiers propres, des jeter ses déchets à la poubelle et de veiller à laisser les W.C. aussi propres qu'en arrivant.
- 3.5. L'adhérent s'engage à adopter un comportement irréprochable quant à la politesse et le respect qu'il a envers le staff ainsi qu'envers tout autre adhérent au sein du centre. La direction se donne le droit de résilier un abonnement s'il observe des situations irrespectueuses. Tout montant restant dû au moment de la décision devra être acquitté dans sa totalité dans les 15 jours suivant l'expulsion.
- 3.6. Il est obligatoire de décharger les barres ainsi que les machines à poids libres. Des sanctions peuvent être prises si le règlement n'est pas respecté.
- 3.7. Chaque adhérent est prié de récupérer sa bouteille d'eau afin de la jeter dans les poubelles appropriées. Pour un savoir-vivre, il est prié de faire de même avec les bouteilles qui ne lui appartiennent pas, dont le propriétaire est parti et dont le staff n'a pas encore eu le temps de s'occuper.
- 3.8. Afin de limiter les vols, détérioration et autres dommages de biens, il est recommandé de ne laisser aucun objet personnel ou de valeur dans les vestiaires ou dans les différentes salles.
- 3.9. Les casiers des vestiaires sont mis à la disposition de la clientèle durant l'entraînement. Il est interdit d'y entreposer ses affaires lorsque vous ne vous entraînez pas. Les casiers se ferment grâce au cadenas que vous emportez avec vous. Des cadenas sont disponibles si vous avez oublié le vôtre. Chaque soir, les casiers non vidés seront ouverts à l'aide d'une pince Monseigneur.
- 3.10. La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens personnels.
- 3.11. Le centre et sa direction se réservent le droit de faire fouiller les casiers par les services de police à sa convenance.
- 3.12. Chaque coach externe a l'obligation d'avoir eu l'accord de la direction au préalable afin de pouvoir coacher dans

la salle.

3.13. Il est strictement interdit de passer derrière le bar pendant et en dehors des heures de présence sans l'accord explicite de la direction sous peine de renvoi immédiat.

3.14. Tout vol de marchandise sera sanctionné d'une amende de 150 CHF à ajouter au prix du produit et sera suivi du renvoi définitif de la personne. L'entière responsabilité de l'abonnement signé sera dû selon les conditions de l'abonnement.

3.15. Tout article pris en dehors des heures et sans l'accord de la direction sera considéré comme vol et dénoncé à la police. Son abonnement sera immédiatement résilié.

3.16. Il est interdit de toucher les photos exposées et toute infraction à cette règle sera considérée comme dégradation. Une somme par le propriétaire sera évaluée selon le dommage.

3.17. Il est strictement interdit d'utiliser la salle de pole dance en dehors des heures de cours.

3.18. Tout adhérent se doit d'être présent aux coachings inclus dans l'abonnement. S'il ne peut pas venir, il se doit prévenir obligatoirement le staff de son absence, sans quoi le coaching sera comptabilisé. Tout retard dépassant les 15min entraînera l'annulation de la séance de coaching et sa comptabilisation.

4. Conditions d'accès

4.1. L'accès aux différentes activités de la salle est subordonné au paiement d'un abonnement mensuel ou annuel, à la fourniture du contrat d'inscription et d'un certificat médical. Les abonnements sont nominatifs et leur durée de validité est déterminée dans la fiche d'inscription.

4.2. Tout accès au centre se fait via le badge d'accès. Pour toutes informations concernant le badge d'accès, se référer à l'article 2, badge d'accès.

4.3. Par mesure de sécurité, le centre n'accepte pas les adolescents âgés de moins de 16 ans, sauf sur autorisation signée de l'autorité parentale.

4.4. Par la signature du contrat d'adhésion, l'adhérent atteste qu'il n'y a rien à signaler au niveau physique ou mental. Dans le cas contraire, l'adhérent mentionnera son passé médical ainsi que sa situation médicale actuelle.

4.5. La direction se réserve le droit de refuser l'accès à une personne qui ne paie pas dans les 10 jours sa première tranche.

5. Vacances

5.1. Selon le type de contrat, l'adhérent a le droit de poser des vacances durant lesquelles il s'engage à ne pas accéder à la salle.

5.2. Les contrats de moins de 6 mois n'incluent pas de droit aux vacances. Les contrats de 6 mois incluent 4 semaines, soit 28 jours de vacances. Les contrats de 12 mois incluent 8 semaines, soit 56 jours de vacances. Les contrats de 24 mois incluent 16 semaines, soit 112 jours de vacances.

5.3. Les vacances doivent être annoncées au centre au plus tard le premier jour de celles-ci et doivent être d'un minimum de 7 jours.

5.4. La prise de vacances a pour conséquence le prolongement du contrat du nombre de jours posés.

5.5. Lorsque l'adhérent fait valoir son droit aux vacances, il est tenu de continuer à payer ses cotisations selon les échéances initiales.

6. Renouvellement automatique

6.1. Tout contrat d'une durée de 12 mois ou plus se renouvelle tacitement à la fin de la durée de l'abonnement en cours. Chaque membre en est informé lors de la signature du contrat et accepte ce procédé par sa signature.

6.2. L'adhérent ne souhaitant pas renouveler son abonnement au terme de ce dernier doit envoyer un courrier recommandé de résiliation au plus tard 60 jours avant la date de fin du contrat ou annoncer son refus au renouvellement tacite à la signature du contrat.

7. Paiement

7.1. Chaque abonnement laisse la possibilité à l'adhérent de payer en plusieurs tranches, en mensualités et en une fois. Le mode de paiement est spécifié sur le contrat d'adhésion.

7.2. La première mensualité ainsi que les frais d'inscription de 100 CHF (lorsqu'applicable) doivent être payés le jour de la signature du contrat.

7.3. Si le paiement se fait en mensualités ou en plusieurs tranches, l'adhérent est tenu de payer le montant dû à 10

jours depuis la date anniversaire de début de contrat, sans quoi, le centre se réserve le droit de bloquer l'accès à la salle. Les mensualités restantes se payent mois par mois, consécutivement à la signature du contrat. Le premier rappel n'entraîne aucun frais. Il stipule que le paiement doit se faire sous les 10 jours suivants la date de ce rappel.

7.4. Lors du 2^{ème} rappel, des frais de 30 CHF seront ajoutés au montant de la facture en cours. Lors du 3^{ème} rappel, des frais de 50 CHF seront dus en plus du montant en cours.

7.5. Le 4^{ème} rappel est remplacé par une mise en poursuite pour non-paiement et entraînera des frais de justice supplémentaires. L'abonnement sera annulé et le montant en cours reste dû.

7.6. Concernant les coachings privés, chaque séance sera due si, au moins 24h à l'avance, le client n'a pas prévenu son absence.

7.7. En cas de résiliation dans les 14 jours légaux, une somme forfaitaire de 20 CHF par jour de contrat sera facturée. La date de début du contrat faisant foi.

7.8. En cas de paiement à 10 jours, la direction se réserve le droit d'interdire l'accès au centre si l'abonné n'a pas effectué le règlement convenu.

7.9. Lorsque l'adhérent fait valoir son droit aux vacances, il est tenu de continuer à payer ses cotisations selon les échéances initiales.

8. Absence de fréquentation du centre, arrêts maladie, déménagements et fermeture obligatoire

8.1. L'adhérent ne faisant pas usage de son droit d'utilisation du centre n'aura le droit à aucun remboursement, ni résiliation anticipée.

8.2. En cas de maladie, accident ou autre incapacité physique/mentale de pratiquer du sport en salle de fitness, l'adhérent se doit de transmettre au centre un certificat médical d'inaptitude au sport en salle délivré par un médecin compétent dans un délai de 10 jours suivant le début de l'incapacité. Le contrat sera ainsi prolongé de la durée du certificat médical. Si l'adhérent ne transmet pas de certificat médical ou ne le fait pas à temps, aucune prolongation de contrat ne sera effectuée. De plus, aucun remboursement ou arrêt de paiement des cotisations ne sera accepté.

8.3. En cas de déménagement de l'adhérent, le contrat d'adhésion reste valable et dû, à moins que le nouveau domicile se trouve à plus de 50 kms d'Athletics Center (Chemin du Pré des Fourches 2, 1845 Noville, CH). Le centre se réserve le droit de demander une pièce justificative officielle comme preuve. Attention, aucun remboursement sur les montants déjà réglés ne sera effectué. Toutefois, la reprise du contrat aux mêmes conditions par une tierce personne de votre choix est acceptée.

8.4. Si l'utilisation du centre est empêchée par des décisions cantonales ou fédérales, le centre se réserve le droit de décider quelles mesures il prendra en termes de prolongation d'abonnements. Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera effectué, ni aucune résiliation anticipée ne sera acceptée. De plus, les cotisations mensuelles restent dues à la date prévue par les contrats en cours.

8.5. Le centre se réserve le droit de fermer ses portes en cours d'année d'une durée allant jusqu'à 2 semaines, ceci sans remboursement, ni compensation sur le contrat des adhérents.

9. Droit à l'image et e-mails

9.1. Chaque adhérent accepte que sa photo soit utilisée sur les réseaux sociaux à des fins professionnelles. Toutefois, le personnel préviendra les adhérents avant toute prise de photo ou vidéo.

9.2. Les adhérents acceptent la newsletter et toute autre publicité par offre ou e-mail.

9.3 Chaque adhérent peut refuser le droit à l'image et/ou la newsletter et publicité par e-mails. Il est tenu d'en informer le centre au moment de sa décision.

10. Informations diverses

10.1. Les conditions générales sont susceptibles de changer et d'évoluer à tout moment.

